

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE : 17 juillet 2020

OBJET : Approbation de la Charte de bonne conduite de la page Facebook communale

-----2020/055

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de charte présenté ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE la charte de bonne conduite de la page Facebook communale annexée à la présente délibération.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Maire de Grézieu-La-Varenne



Charte de bonne conduite de la page Facebook officielle de la commune de Grézieu la Varenne

Bienvenue sur la page Facebook de la commune de Grézieu la Varenne !

Cette page est conçue comme un lieu d'échange convivial et ouvert à tous, en lien avec les actualités relatives à notre village. Elle doit permettre un échange courtois et constructif entre les différents internautes, en laissant la place aux expressions positives ou au désaccord et à la critique, dans la mesure où ils sont argumentés et constructifs.

Afin de garantir les conditions de cet échange, un cadre a été établi dans l'objectif de guider les internautes souhaitant contribuer sur cette page. Tout commentaire ou contenu est le bienvenu, dans la mesure où certaines règles sont respectées.

Ainsi, si le modérateur de la page estime qu'une publication n'est pas conforme aux règles de bon usage du web, aux dispositions de la loi française ou à cette charte, il se réserve le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis.

Les administrateurs de la page seront tenus par un calendrier et des horaires, c'est pourquoi à tout commentaire il vous sera répondu entre 9h et 17h les jours de semaine.

Les règles de bon usage du web

1. Exprimez-vous dans un langage clair, évitez les jargons, argots et le langage SMS afin d'être compréhensible du plus grand nombre. De la même manière, évitez les majuscules qui peuvent être interprétées comme agressives.
2. Lorsque vous postez un commentaire, vérifiez que vos propos correspondent au sujet de discussion. Cela permet d'alimenter les échanges de manière constructive et de participer au débat.
3. Exprimez-vous poliment et de manière courtoise. Les insultes, injures et attaques ne seront pas tolérées sur cette page. Pas plus que la recherche du conflit, les règlements de compte, provocations ou acharnement à destination d'une même personne.
4. Cette page est un lieu d'échange ouvert à tous. Gardez à l'esprit que les propos que vous publiez sont publics et visibles par tous. Ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse...) ou à celle d'un tiers.
5. Evitez les commentaires ou contenus répétitifs qui seront supprimés par Facebook. La répétition de vos propos n'en augmentera pas leur impact.

Les dispositions légales

L'utilisation et la navigation sur la page Facebook officielle de la commune de Grézieu la Varenne doivent nécessairement respecter les lois et la réglementation en vigueur applicables sur Internet, et proscrire, à titre non exhaustif :

1. Les commentaires, attaques ou insinuations racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence
2. Les insultes, propos agressifs et les affirmations graves non argumentées concernant les personnes, les organisations ou les institutions

3. La publicité et le prosélytisme : vous ne pouvez en aucun cas faire la promotion d'un produit, d'une marque, d'un parti politique ou d'une religion
4. Tout message contraire au droit d'auteur, au droit d'image et au respect de la vie privée
5. L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples

Tout commentaire ou message qui ne respecterait pas ce cadre sera supprimé sans avertissement préalable par le modérateur de la page.

Cas particulier des expressions politiques et dispositif éditorial spécifique en période préélectorale :

Les collectivités sont soumises à une réglementation stricte en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. L'article L. 52-8 du Code électoral interdit toute utilisation, directe ou indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale.

La page Facebook de la commune de Grézieu la Varenne n'a donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Il est dès lors demandé aux usagers de faire preuve de réserve dans leur expression à caractère politique. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur cette page et sera donc supprimée sans préavis.

Durant les périodes concernées, les usagers doivent également s'abstenir de tout propos de caractère élogieux sur l'action de la ville.

Nous vous remercions de respecter ces règles et conditions d'utilisation.

A vos claviers !